

CHAPITRE IV : DE L'HYGIENE ET SECURITE

Article 16 : Outillages et machines.

Chaque travailleur est tenu d'utiliser à bon escient et d'entretenir tout outillage qui lui est confié conformément à son objet. Il lui est interdit de l'utiliser à d'autres fins notamment personnelles.

La remise d'outillage au salarié donne lieu à l'établissement d'un inventaire dont le procès-verbal est signé du salarié et de son Responsable hiérarchique. Le travailleur est responsable des outils qu'il reçoit.

Toute disparition d'outils doit être immédiatement signalée par le Travailleur à son Responsable hiérarchique.

Lors de la cessation de son contrat de travail, tout membre du personnel doit avant de quitter l'établissement, restituer l'outillage, les machines, les véhicules, les dessins, le badge et, en général, tous les matériels et documents en sa possession et appartenant à la Société.

Article 17: Interventions sur les machines et appareils.

Toute intervention sur les machines et appareils est strictement soumise aux consignes particulières données à cet effet. Les prescriptions relatives aux mesures et précautions à prendre pour l'entretien courant et le nettoyage doivent être strictement respectées.

Les agents travaillant sur une machine ou sur tout autre appareil doivent signaler à leur Responsable hiérarchique les défauts constatés dans le fonctionnement de ces machines ou appareils.

Les conducteurs de véhicule ou d'engin mécanique sont soumis à la même obligation.

Article 18: Travaux et manœuvres sur les installations

Toute intervention sur les installations doit être exécutée dans le respect intégral et strict des consignes de sécurité et d'exploitation.

ACTUALITÉ

PRÉSENTATION DES VŒUX 2020 À LA SOMAGEP-SA

Le DG KANE annonce les grands défis de 2020 !

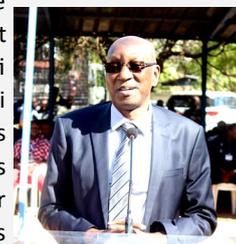


La mise en œuvre du Plan Stratégique, le processus de certification ISO de la SOMAGEP-SA, le défi de la réalisation des 100 000 branchements sociaux, la cohésion et si possible l'unité syndicale étaient, entre autres, les sujets majeurs qui ont marqué l'adresse du Directeur Général, Boubacar KANE, à l'endroit des travailleurs de la Société à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux. C'était, le jeudi 2 janvier 2020, dans la cour de la Direction Générale. Les représentants de l'Association des Retraités de l'EDM-SA et de la SOMAGEP-SA ont brillé par leur présence. Le clou de la cérémonie a été la remise des cadeaux aux gagnants du jeu-concours du Filet d'O.

Délocalisée pour la première fois dans la cour de la Direction Générale, en raison de l'étroitesse de la salle de CODIR qui refusait désormais du monde, la cérémonie de la présentation des vœux, un rituel institué aura atteint une fois de plus son objectif. Il s'agit de servir de tremplin pour une communication interne entre le Directeur Général et le personnel pour aborder les grands sujets de l'heure.

En plus de son message de 2020, diffusé la veille dans les colonnes du magazine interne « *Filet d'O* », le Directeur Général, toujours égal à lui-même, dans la simplicité, a entretenu ses collaborateurs sur divers sujets dont l'élaboration et le processus de mise en œuvre du Plan Stratégique, l'audit de certification de la SOMAGEP-SA, la révision de l'Accord d'Etablissement, la cohésion et si possible l'unité syndicale ainsi que l'impératif de relever le défi de l'opération des 100 000 branchements sociaux issus de la mise en œuvre du projet de Kabala.

Le DG Kane, qui a placé son espoir au soutien du Gouvernement du Mali pour la mise en œuvre du Plan Stratégique, a également annoncé les travaux de relecture de l'Accord d'Etablissement dans le 2e trimestre de 2020. Quant à l'audit de certification ISO, dont les travaux se sont bien déroulés, il est ressorti de l'allocation du DG que les espoirs sont permis. La cohésion et si possible l'unité syndicale sont apparues dans l'adresse du DG comme des vœux qui lui sont chers. Par rapport à l'exécution du projet des branchements sociaux, le DG n'est pas allé avec le dos de la cuillère pour inviter le personnel de la Société, en l'occurrence l'ensemble des



CITATION DE LA SEMAINE :

« Ce qui est possible mérite d'avoir sa chance. »

— Albert Camus

PROVERBE DE LA SEMAINE :

« L'argent achète difficilement une sage descendance. »

-- Proverbe Chinois

HUMOUR:**La vieillesse**

Vous ne voulez pas vous asseoir, grand-père?

Non, je te remercie, mon garçon, je ne descends qu'au prochain arrêt !

Mais asseyez-vous quand même, grand-père, on n'est pas dans un bus, mais dans le parc! .

QUESTION DE LA SEMAINE:**POURQUOI FAIRE DES VŒUX PROFESSIONNELS ?**

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, il est grand temps de penser à vos cartes de vœux professionnelles ! C'est une étape incontournable pour toutes les entreprises. Vous trouvez peut-être cette tâche ennuyeuse ou ne comprenez pas pourquoi elle est si essentielle... Pourtant, il est possible de réaliser des cartes de vœux originales et puissantes pour votre marketing.

Cela permettra de:

Instaurer une relation de proximité avec vos clients

Adresser ses vœux et notamment à travers une carte de vœux papier est une vraie preuve d'intérêt envers vos clients. Si vous montrez un réel intérêt envers eux, ils se sentiront privilégiés, ce qui est une vraie force pour votre entreprise.

Fidéliser vos clients

La carte de vœux papier est un outil marketing très puissant et vous permet de créer du lien avec vos clients.

Mettre en avant l'identité et la valeur de votre marque

Vous pouvez tout à fait personnaliser votre carte de vœux papier aux couleurs de votre entreprise. C'est d'ailleurs largement recommandé si vous voulez vous démarquer de vos concurrents. Etc...

Source Internet

structures impliquées dans l'opération, à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs visés. « Il y va de la réputation de la SOMAGEP-SA » a-t-il laissé entendre.

Rappelons qu'en prélude à l'intervention du DG, les représentants des syndicats, SUTEELEC et SYLISO, ont remercié la Direction Générale pour les efforts qu'elle consent pour la promotion de la cohésion, l'entente et la satisfaction des besoins des travailleurs.

Ainsi, le Directeur Général a été remercié pour son initiative de proposer des agents de la Société à l'obtention des distinctions honorifiques du Mali.

L'intervention de la représentante de l'Amicale des Femmes de la SOMAGEP-SA, Mme Kouyaté Fatoumata Founé Diabaté et le représentant de l'Association des retraités, M. Sidiki Kouyaté, ont mis fin à la partie des interventions.

Il convient de souligner que M. Sidiki Kouyaté a prêché la paix et l'entente entre tous les travailleurs. « Sans la cohésion entre les travailleurs, les Sociétés sont fragilisées et deviendront du coup des proies faciles » a-t-il déclaré. Il a ensuite appelé les Directions de la SOMAGEP-SA, de la SOMAPEP-SA et de l'EDM-SA à soutenir l'association des retraités qui lutte pour sauvegarder certains des acquis qui sont aujourd'hui menacés.

Les lauréats du jeu Concours du Filet d'O récompensés !

La dernière étape de la cérémonie de présentation des vœux a été la remise aux lauréats du jeu-concours du Filet d'O leurs cadeaux. Les gagnants, au nombre de 5 agents, ont reçu chacun un téléphone portable Android et un dictionnaire. L'honneur est revenu au Directeur Général, Boubacar Kane et aux représentants des Syndicats de remettre aux trois premiers leurs cadeaux.

Dans la mouvance de la cérémonie, des récipiendaires ont donné leurs impressions.

Le 1er du jeu-concours, Aboubacar Traore, Chef Service Finance & Suivi Fournisseurs, a déclaré : « Nous sommes très contents d'avoir eu ces cadeaux à la suite du jeu-concours du Filet d'O qui est aujourd'hui notre premier compagnon de tous les lundis matins. Je profite de l'occasion pour souhaiter au Filet d'O, à son équipe de rédaction, au Département de la Communication et à l'ensemble de la SOMAGEP-SA, une bonne et heureuse année 2020. Puisse le bonheur, la paix et le développement accompagner le Mali. Par ailleurs, je demande, si toutefois il était possible, de permettre aussi aux autres agents qui n'ont pas d'ordinateur de lire le magazine et de participer à son animation ». Quant au 2e du jeu-concours, Adama Sissoko, Responsable Finance & Suivi Fournisseurs, elle a remercié le Département de la Communication pour cette belle initiative et a profité de cette occasion pour souhaiter une bonne et heureuse année à toute la Direction Générale.

**Le PCA invite le personnel à la persévérance !**

Comme à l'accoutumée, le CODIR, avec à sa tête le Directeur Général, Boubacar KANE a présenté, au nom de l'ensemble du personnel, ses vœux les meilleurs de 2020 au Président du Conseil d'Administration, Pr. Younouss Hamèye Dicko. C'était au siège du Conseil dans l'après-midi à Hamdallaye ACI 2000.

D'Entrée de jeu, le DG KANE a salué le PCA DICKO qui défend l'intérêt de la SOMAGEP-SA partout où il en a l'occasion et pour avoir eu à instruire dans les recommandations de la 20e session du Conseil d'Administration, l'élaboration du Plan Stratégique. Lequel a été officiellement remis au ministère de tutelle par les PCA des sociétés SOMAGEP et SOMAPEP. Le DG

KANE a sollicité davantage l'appui du PCA auprès des autorités de tutelle pour sa mise en œuvre. « Cela permettra à la SOMAGEP-SA et à la SOMAPEP-SA d'avoir une vision prospective dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées par les plus hautes autorités : assurer l'alimentation en eau potable de la population malienne » a-t-il affirmé. En réponse, le PCA de la SOMAGEP-SA, Pr DICKO, a félicité la Direction Générale de la SOMAGEP-SA pour son engagement à relever les défis qui lui sont assignés. Ensuite, il a exprimé son espoir de voir le Plan de Stratégie servir de guide dans la promotion du secteur de l'eau potable.

Le PCA qui, rappelons-le, rentre d'une mission à Tombouctou, n'a pas manqué de saluer le courage des agents des centres de l'intérieur notamment ceux de la région de Tombouctou qui, selon lui, travaillent comme un titan. « Malgré le manque de moyens et les difficultés rencontrées, ces agents parviennent à surmonter les défis » a-t-il martelé. Au terme de son intervention, il formulé les vœux à l'endroit du personnel pour l'année 2020.